



Berne, le 4 février 2008

Aux milieux intéressés
selon la liste annexée

Projets de modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) et de l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins (OPAS)

Procédure d'audition

Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons en annexe les projets de modification de l'OAMal, l'OCP et l'OPAS. Ces projets prévoient des modifications rendues nécessaires par la réforme de la LAMal dans le domaine du financement hospitalier que les Chambres fédérales ont décidée à la fin de l'année dernière. Vous trouverez les explications nécessaires dans le commentaire joint à la présente.

Nous vous saurions gré d'examiner les projets et de faire parvenir à l'Office fédéral de la santé publique, Assurance-maladie et accidents, 3003 Berne, vos éventuelles observations d'ici au **4 mai 2008**. Afin de faciliter l'évaluation des résultats de l'audition, nous vous prions de nous envoyer également vos observations par messagerie électronique: stephan.frei@bag.admin.ch.

Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de la documentation relative à l'audition à l'adresse internet suivante <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Pascal Couchepin
Président de la Confédération

Annexes:

- projets d'ordonnance et rapports explicatifs (d, f)
- liste des destinataires de l'audition (d, f)